



Décision DEC-III.5/123-VI/2026

Portant adoption de la méthode d'analyse pour la détermination des composés volatils dans les huiles d'olive vierges par SPME-GC-FID/MS

Le Conseil des Membres du Conseil oléicole international

Vu l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table, et en particulier son article premier « Objectifs de l'Accord » en matière de normalisation et de recherche concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales relatives aux caractéristiques physico-chimiques et organoleptiques des huiles d'olive, des huiles de grignons d'olive et des olives de table, afin d'éviter tout entrave aux échanges, ainsi que son chapitre VI « Dispositions concernant la normalisation » ;

Vu la recommandation formulée par le Comité de chimie et normalisation lors de sa 18^e réunion, dans le cadre de la 123^e session du Conseil des Membres ;

Considérant la position unanime formulée par les experts chimistes lors de leur réunion des 24 et 25 mars 2026, au sujet de la méthode d'analyse pour la détermination des composés volatils dans les huiles d'olive vierges par SPME-GC-FID/MS ;

Considérant les résultats de l'essai collaboratif organisé par le Conseil oléicole international et les travaux en cours pour la validation de la méthode susmentionnée ;

Décide

D'adopter à titre définitif la méthode COI/T.20/Doc n° 37 – Méthode d'analyse pour la détermination des composés volatils dans les huiles d'olive vierges par SPME-GC-FID/MS.



Lisbonne, 30 juin 2026

Tawfik EL ACHCHABI

Président du Conseil oléicole international